

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 17 janvier 2018 à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-17/A-00338  
**Propriétaire(s) :** Lisa Hrynuik et Don Breedon  
**Emplacement :** 97, chemin Pleasant Park  
**Quartier :** 18 - Alta Vista  
**Description officielle :** partie des lots 28 et 29, plan enr. 129  
**Zonage :** R1GG  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires ont présenté une demande d'autorisation (D08-01-17/B-00351) relativement à la disjonction du bien-fonds visé. Le lot d'angle nouvellement configuré sera occupé par la maison existante et le lot intérieur nouvellement créé comprendra une maison isolée de deux étages proposée. Depuis la présentation de la demande initiale, une récente interprétation des plans a permis de constater que l'emplacement de la maison existante ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour avant à 1,9 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 4,5 mètres.

Comme il a été précisé antérieurement, aux fins de l'application du règlement, l'avenue Leslie serait considérée comme étant la ligne de lot avant de la propriété sur laquelle se trouve la maison existante.

**LA DEMANDE** indique que la propriété fait actuellement l'objet de la demande d'autorisation précitée en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.